



13 mai 2026 – Publié par la Municipalité de Labrecque

---

**Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-St-Jean-Est  
Municipalité de Labrecque**

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

Conformément aux dispositions du règlement n° 307-07 de la municipalité de Labrecque concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Labrecque adoptera à l'occasion d'une séance régulière qui sera tenue le 1<sup>er</sup> juin à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Labrecque, une résolution concernant la dérogation mineure sollicitée par monsieur Jacqus Munger, mandataire pour madame Michelle Lemieux, propriétaire d'un immeuble à Labrecque.

### **Nature et effet de la dérogation demandée:**

Concernant l'article 7.7 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque au sujet des normes minimales d'implantation des garages privés ou remises afin de permettre que le garage soit implanté à 2.76 m de l'emprise du chemin au lieu de 3 m.

### **Désignation de l'immeuble affecté:**

Lot 5 850 234, sis au 730, chemin des Vacanciers

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal de Labrecque relativement à cette demande.

DONNÉ À LABRECQUE,  
ce 13 mai 2026.

**Robin Ratthé  
Directeur général,  
greffier et trésorier**

